

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de p		ermis		Date d'inspection		
Julie Morais-Chiasson	2006136			Le 27 févri		ier 2024	
Nom de l'établissement					Numéro de	e téléphone	
Halte scolaire La Girouette			(506) 358-1183				
Adresse				<u>I</u>			
3953 boulevard Des Fondateurs Saint-Isidore NB E8M	1C1						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Sylvie Richardson			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règl	ement	•		Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-per- - Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 12 de - Les consentements dans le dossier des enfants sont tou - Les dossiers des incidents des enfants sont complets. - Les dossiers financiers sont tenus et complets. Pendant ma visite, les enfants terminaient la collation par	ossiers sur ut complet,	37. j'ai \	⁄érifié 1	2 doss			
original signé par Sylvie Richardson Signature de la personne responsable de la délivrance de permis		Le 27 février 2024 Date					
original signé par Sonia Caisssie Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate	Le	27 févi	rier 2024		